

## Fiche d'inscription – Stages TageMajor – GMAT

### Informations personnelles

Nom : .....

Prénom : .....

Numéro de téléphone : .....

E-mail : .....

Diplôme en cours : ..... Ecole / Université : .....

Comment avez-vous connu TageMajor ? .....

### Stage sélectionné

Formation Intensive au GMAT (1 190€) - Dates :

### Paiement

Mode de règlement :

Carte bancaire en ligne

Chèque(s)

### Facilité de paiement (par chèque seulement)

3 fois sans frais

**Les chèques sont à réaliser à l'ordre de ABEL EDUCATION SYSTEM et à envoyer à l'adresse suivante :**

**TageMajor  
237 rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris**

**Conditions Générales de Vente** (applicables au 1<sup>er</sup> Septembre 2013)

**Article 1. Généralités**

- 1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre ABEL Education System et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.
- 1.2 Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec ABEL Education System impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux CGV ci-après exposées. Le fait que TageMajor ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

**Article 2. Nature des prestations**

TageMajor est un institut d'enseignement supérieur privé qui a vocation à dispenser des cours aux étudiants qui préparent les concours en Grandes Ecoles par le biais de différents cours et/ou stages de soutien scolaire.

**Article 3. Inscription**

3.1 La « fiche d'inscription » contenant les conditions générales de vente au verso vaut contrat entre TageMajor et le client.

3.2 Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, le client doit retourner à TageMajor la fiche d'inscription :

- Soit par courrier postal, dument signé et daté, à l'adresse suivante : ABEL Education System, 124 rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
- Soit en main propre, dans les locaux de TageMajor, 124 rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

3.3 L'inscription ne sera validée qu'après renvoi de la fiche d'inscription, acceptée et signée, accompagnée du règlement de l'intégralité du montant de la préparation choisie (excepté facilité de paiement accordée par l'administration de TageMajor en accord avec l'étudiant).

3.4 Compte tenu de la limitation du nombre de places offertes pour les formations, TageMajor ne garantit l'inscription à ses formations que dans la limite des places disponibles.

3.5 A défaut de réception de l'accord du client et du solde du paiement 48 heures avant le début du cours ou du stage, l'inscription est considérée comme annulée et le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

3.6 Dès la validation de l'inscription, le client recevra un courrier électronique de confirmation d'inscription contenant ses identifiants d'accès à la plateforme TageMajor. Le client aura accès au contenu décrit dans les packs d'inscription et correspondant aux matières des concours pour lequel il s'est inscrit. Cet accès restera valable durant la durée de l'année scolaire de l'inscription.

3.7 Une semaine au plus tard avant le début du stage, TageMajor communique l'emploi du temps du stage et les informations pratiques liées (lieux des cours, moyens d'accès, règlement intérieur, affaires nécessaires, etc.) par mail à l'étudiant.

**Article 4. Prix**

Les prix des services sont ceux qui sont proposés et détaillés sur les plaquettes commerciales et/ou le site internet TageMajor.com édité par la société ABEL Education System. Ils sont exprimés toutes taxes comprises en euros et sont soumis à la TVA (article 293b du CGI).

**Article 5. Garanties de remboursement**

5.1. Toute inscription annulée 72 heures ouvrées avant le début des cours sera intégralement remboursée, sous réserve d'une retenue forfaitaire de 80 euros pour frais de dossier ainsi que la non-utilisation de l'accès à la plateforme en ligne TageMajor. En cas d'utilisation de l'accès à la plateforme en ligne TageMajor, le remboursement sera amputé d'une retenue équivalente au prix du pack compris dans le prix de la formation, au tarif en vigueur au moment du contrat passé entre TageMajor et l'étudiant. Passé ce délai de 72 heures ouvrées et jusqu'à la fin du 2<sup>ème</sup> cours, un remboursement au prorata des cours restant à effectuer est appliqué en cas d'annulation. Au-delà de ce 2<sup>ème</sup> cours, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.

5.2 Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR). Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération. Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

5.3. La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

5.4 Remboursement en cas d'échec ou de non-admissibilité (non valable pour les formations réalisées uniquement en ligne).

Sous certaines conditions décrites ci-dessous et selon le type de formation, TageMajor garantit le remboursement du coût de la formation en cas d'échec ou de non-admissibilité. Tout remboursement sera effectué avec une retenue forfaitaire d'un montant 80€ pour frais de dossier.

Afin que le remboursement puisse être valable, l'étudiant devra fournir au préalable la liste des écoles auxquelles il postule à l'administration TageMajor. Toute demande de remboursement devra faire l'objet d'une demande écrite, datée et signée, par lettre recommandée avec avis de réception (AR) à l'intention de TageMajor. Ce courrier devra être accompagné des preuves attestant de la non-admissibilité dans toutes les écoles présentées (copie des notes fournies par les écoles présentées), d'une attestation sur l'honneur d'échec signé par l'étudiant ainsi que d'un relevé d'identité bancaire. Cette demande devra être effectuée dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la dernière date de publication des résultats d'admissibilité des écoles présentées par l'étudiant. Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération. Après réception de cette lettre, le remboursement sera effectué par l'administration TageMajor dans un délai de 30 jours ouvrés.

Un étudiant ne s'étant pas présenté à toutes les épreuves du concours ne pourra pas bénéficier d'un remboursement de la part de TageMajor.

Merci de vous référer aux conditions spécifiques ci-dessous en fonction de la formation concernée :

5.4.1 : TAGE MAGE

TageMajor garantit le remboursement du montant du coût de la formation, amputé d'une retenue forfaitaire de 80€ pour frais de dossier, à la condition que l'étudiant n'ait été admissible dans aucune des écoles qu'il a présentées. En cas d'utilisation de la plateforme en ligne TageMajor, ce montant sera amputé de la valeur d'une retenue équivalente au prix du Pack Intégral TAGE MAGE compris dans le prix de la formation, au tarif en vigueur au moment du contrat passé entre TageMajor et l'étudiant.

5.4.2 : AST 1

TageMajor garantit le remboursement du montant du coût de la formation, amputé d'une retenue forfaitaire de 80€ pour frais de dossier, à la condition que l'étudiant n'ait été admissible dans aucune des écoles qu'il a présentées. En cas d'utilisation de la plateforme en ligne TageMajor, ce montant sera amputé de la valeur d'une retenue équivalente au prix du Pack Intégral AST 1 compris dans le prix de la formation, au tarif en vigueur au moment du contrat passé entre TageMajor et l'étudiant.

#### 5.4.3 : AST 2

TageMajor garantit le remboursement du montant du coût de la formation, amputé d'une retenue forfaitaire de 80€ pour frais de dossier, à la condition que l'étudiant n'ait été admissible dans aucune des écoles qu'il a présentées. En cas d'utilisation de la plateforme en ligne TageMajor, ce montant sera amputé de la valeur d'une retenue équivalente au prix du Pack Intégral AST 2 (ou Pack Intégral Passerelle 2 / Tremplin 2 ou Pack Intégral EDHEC, EM Lyon, ESC Toulouse, Audencia et Skema selon la formation effectuée) compris dans le prix de la formation, au tarif en vigueur au moment du contrat passé entre TageMajor et l'étudiant.

#### 5.4.4 : Mastères Spécialisés

TageMajor garantit le remboursement du montant du coût de la formation, amputé d'une retenue forfaitaire de 80€ pour frais de dossier, à la condition que l'étudiant n'ait été admissible dans aucune des écoles qu'il a présentées. En cas d'utilisation de la plateforme en ligne TageMajor, ce montant sera amputé de la valeur d'une retenue équivalente au prix du Pack Intégral TAGE MAGE (et du Pack Intégral TOEIC le cas échéant) compris dans le prix de la formation, au tarif en vigueur au moment du contrat passé entre TageMajor et l'étudiant.

#### 5.4.5 : IAE

TageMajor garantit le remboursement du montant du coût de la formation, amputé d'une retenue forfaitaire de 80€ pour frais de dossier, à la condition que l'étudiant n'ait été admissible dans aucune des écoles qu'il a présentées. En cas d'utilisation de la plateforme en ligne TageMajor, ce montant sera amputé de la valeur d'une retenue équivalente au prix du Pack Intégral Score IAE Message compris dans le prix de la formation, au tarif en vigueur au moment du contrat passé entre TageMajor et l'étudiant.

5.5 Le remboursement de l'intégralité des sommes versées dégage ABEL Education System de toute responsabilité.

### Article 6. Retard de paiements

Tout retard de paiement entrainera de plein droit le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la facturation des prestations). Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires. Le taux applicable est calculé prorata temporis.

### Article 7. Désistement, annulation de stages

7.1 ABEL Education System se réserve la possibilité d'annuler un stage lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant, au plus tard 2 jours avant le début de celui-ci. Dans ce cas, ABEL Education System rembourse le paiement.

7.2 En cas de la survenance d'un événement indépendant de la volonté de l'administration de TageMajor (grève, inaccessibilité des locaux, absence de professeurs, etc.) entrainant une impossibilité de réaliser le cours dans les conditions souhaitées, TageMajor s'engage à proposer une solution alternative de reprogrammation des cours en question.

### Article 8. Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par ABEL Education System. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès d'ABEL Education System.

### Article 9. Propriété intellectuelle

9.1 ABEL Education System reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessible sur sa plateforme en ligne.

9.2 Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation décrite à l'article 11.1 est interdite.

### Article 10. Règlement intérieur

Le standing des locaux que nous proposons nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Le Règlement intérieur de TageMajor sera diffusé auprès des étudiants une semaine au plus tard avant le début des stages. Il devra être retourné par mail, signé par l'étudiant, à l'administration TageMajor avant le début des stages.

### Article 11. Assurances civiles

Durant leur présence dans les locaux de TageMajor, il est de la responsabilité de l'étudiant de disposer d'une assurance civile couvrant sa responsabilité et tout dommage pouvant être causé à un tiers ou lui-même. TageMajor ne pourra pas être désigné comme responsable en cas de dommages réalisés par une personne extérieure à l'administration de TageMajor.

### Article 12. Litiges

Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux de Paris.